



Communiqué de presse : CGT, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT

Fonctionnarisation des personnels ouvriers : un accord qui engage tous les signataires.

Les organisations syndicales **SGEN-CFDT, CGT et SNASUB-FSU**, signataires du protocole d'accord du 4 mai 2017 expriment leur désaccord et leur vive critique quant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation des personnels ouvriers par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le CNOUS. **Celle-ci est réalisée au rabais au regard des engagements pris.** La fonctionnarisation des personnels est pourtant essentielle pour l'avenir du réseau des œuvres.

Pour mémoire, le protocole d'accord ne fait aucunement référence **à la limitation du nombre de postes ouverts**, il garantit à tous les agents la possibilité de devenir fonctionnaire. Aujourd'hui, ce point majeur du protocole est remis en cause par l'instauration opaque et aveugle de quotas. **C'est inacceptable !**

Ces quotas viennent sérieusement compliquer la mise en œuvre du processus pour l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre de la fonctionnarisation, et ils génèrent de l'incompréhension chez les candidats. Le peu de postes ouverts à chaque session va créer de fait une forte sélection et réduire les chances de réussite de chacune et chacun, générer de fortes déceptions et du découragement. **C'est inacceptable !**

A cela s'ajoute, une « cacophonie » autour des informations diffusées aux candidats sur les tenants et les aboutissants de la fonctionnarisation, ceci ne permettant pas un choix éclairé.

Les organisations signataires demandent :

- **La suppression des quotas.**
- **Une information officielle, transparente et claire dans chaque CROUS.**
- **Des moyens nécessaires pour l'accompagnement des agents dans le processus de fonctionnarisation.**
- **L'ouverture de concours réservés dans la filière AENES pour les collègues exerçant des fonctions administratives.**

Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que le ministère et le CNOUS offrent au plus grand nombre la possibilité de devenir fonctionnaire sans « quotas » jusqu'en 2020, pour permettre à tous les personnels qui le souhaitent d'accéder à l'emploi titulaire. Il est primordial que l'ensemble des acteurs travaille à la réussite de ce dossier qui renforcera assurément le réseau des œuvres.

Par ailleurs, nous soutenons l'appel à la grève du 12 février 2019 des camarades du CROUS de Montpellier et appelons les personnels à participer aux réunions et aux assemblées générales pour construire la mobilisation dans l'ensemble des CROUS.